



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 120938

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, pour que le Gouvernement précise l'accès aux soins pour tous les lycéens et l'information. En réponse, il lui demande s'il peut déclinier les obligations de présence et les conditions d'accès à une infirmière, un médecin, un psychologue, au sein des lycées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120938

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)